

Fonds de dotation IMAGINE

4, place de l'Eglise

67220 BREITENBACH

SIRET 910 571 439 00017 APE 9499Z

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice 2023

Au conseil d'administration du Fonds de dotation IMAGINE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la réunion du Conseil d'administration du 29 novembre 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation IMAGINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérification du rapport d'activités et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations chiffrées données dans le rapport d'activités du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau du Fonds de dotation.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de son audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Strasbourg, le 9 juin 2024

Le Commissaire aux comptes



FIDUCIAIRE DE L'ECONOMIE
FIDEC SA
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
30, Quai du Brûlé - 67200 STRASBOURG
Tél. 03 88 30 55 77 - Fax 03 88 29 13 40
Email : fidec.acueil@fidec-strasbourg.fr

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 04/07/2024

ACTIF	Exercice clos le			Exercice précédent		
	31/12/2023			31/12/2022		
	(12 mois)			(12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	48 515		48 515	100,00	44 910	100,00
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	48 515		48 515	100,00	44 910	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	48 515		48 515	100,00	44 910	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 04/07/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 550	21,75	9 850	21,93
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	-43	-0,08	-43	-0,09
Résultat de l'exercice				
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports	9 850	20,30	9 850	21,93
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	20 357	41,96	19 657	43,77
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIES				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	24 158	49,79	21 253	47,32
TOTAL(III)	24 158	49,79	21 253	47,32
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres	4 000	8,24	4 000	8,91
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	4 000	8,24	4 000	8,91
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	48 515	100,00	44 910	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 04/07/2024

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Ventes de marchandises										
Production vendue de biens										
Prestations de services					328	100,00	-328	-100,00		
Montants nets produits d'expl.					328	100,00	-328	-100,00		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Cotisations										
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			21 253	35,54			21 253	N/S		
Autres produits			38 548	64,46	106 760	N/S	-68 212	-63,88		
Reprise sur provisions, dépréciations										
Transfert de charges										
Sous-total des autres produits d'exploitation			59 801	100,00	106 760	N/S	-46 959	-43,98		
Total des produits d'exploitation (I)			59 801	100,00	107 088	N/S	-47 287	-44,15		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Exédent transféré (II)										
PRODUITS FINANCIERS:										
De participations										
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (III)										
PRODUITS EXCEPTIONNELS:										
Sur opérations de gestion			4 000	6,69			4 000	N/S		
Sur opérations en capital										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Total des produits exceptionnels (IV)			4 000	6,69			4 000	N/S		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			63 801	106,69	107 088	N/S	-43 287	-40,41		
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT										
TOTAL GENERAL			63 801	106,69	107 088	N/S	-43 287	-40,41		
CHARGES D'EXPLOITATION:										
Achats de marchandises										
Variations stocks de marchandises										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements										
Autres achats non stockés			5 284	8,84	3 040	926,83	2 244	73,82		
Services extérieurs			1 517	2,54	2 984	909,76	-1 467	-49,15		
Autres services extérieurs			34 185	57,16	9 840	N/S	24 345	247,41		
Impôts, taxes et versements assimilés										
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Autres charges de personnel					5 160	N/S	-5 160	-100,00		
Subventions accordées par l'association					65 000	N/S	-65 000	-100,00		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 04/07/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements						
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	24 158	40,40	21 253	N/S	2 905	13,67
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (I)	65 145	108,94	107 276	N/S	-42 131	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	-1 344	-2,24	-188	-57,31	-1 156	-614,88
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	-1 344	-2,24	-188	-57,31	-1 156	-614,88
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	63 801	106,69	107 088	N/S	-43 287	-40,41
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	63 801	106,69	107 088	N/S	-43 287	-40,41

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					

FONDS DE DOTATION IMAGINE

ANNEXE

AU BILAN

ET

AU COMPTE DE RESULTAT

31/12/2023

Le FONDS de Dotation IMAGINE a été créé le 28 janvier 2021 (date de signature des statuts).

Le siège social du FONDS DE DOTATION IMAGINE est situé à BREITENBACH 4 Place de l'Eglise.

C'est à cette adresse que sont centralisées l'administration et la direction effective du Fonds de Dotation.

I. PREAMBULE

Face à la dégradation des indicateurs environnementaux et au dérèglement climatique, un groupe de citoyens sous l'impulsion de Monsieur Jean-Pierre PIELA, Maire de Breitenbach, acteurs locaux du développement de Breitenbach (67220), a décidé de créer un Fonds de dotation pour mobiliser des moyens financiers afin de soutenir des démarches d'éco village dans la vallée de Villé et alentours.

Ces démarches se déclinent selon diverses actions, la liste ci-dessous n'étant pas exhaustive :

- Réduire l'empreinte carbone
- Construire un paysage actif et résilient, avec notamment le renforcement de la biodiversité et la protection des ressources. Devant le dépérissement rapide et étendu des forêts, l'action phare consistera à construire un projet de forêt naturelle
- développer les mobilités douces
- valoriser le bâti ancien et les espaces publics villageois
- soutenir un projet alimentaire territorial
- financer des études, expertises et assistances à maîtrise d'ouvrage
- développer l'écotourisme
- développer des projets culturels

Le Fonds de Dotation IMAGINE a pour objet de soutenir toutes les actions qui contribuent au développement durable et paisible d'un territoire à travers une démarche d'écovillage. Il peut acquérir tous biens mobiliers et immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet du Fonds de dotation.

II. LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2023

La création du Fonds de Dotation a été annoncée par le Journal Officiel du 15 juin 2021.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 constitue donc le 3^{ème} exercice social.

Les appels de fonds sont enregistrés au fur et à mesure de leurs encaissements, 50 % de ces fonds sont considérés comme consommables conformément à l'article 7 des statuts.

Les ressources du Fonds de Dotation IMAGINE comprennent (extrait des statuts) :

- Les versements initiaux et supplémentaires des fondateurs
- Les dons et legs
- Les revenus et indemnités de placement
- Les revenus de dotations, de produits des activités autorisées par les statuts
- Les produits des rétributions pour services rendus : conférences, expositions, ventes d'ouvrages

Les dépenses sont financées par les revenus des dotations en capital, par les dotations en fonctionnement et par dérogation aux dispositions de l'article 140 1 alinéa et 140 III 7^{ème} alinéa de la loi, par une fraction des dotations en capital qui ne peut dépasser 50 % la première année et un pourcentage arrêté annuellement par le conseil d'administration les années suivantes (article 7 des statuts).

Au cours de l'exercice les dépenses ont porté sur les charges résumées dans le compte de résultat arrêté au 31/12/2023.

III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social a une durée de 12 mois Les comptes ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de Réglementation (C.R.C) et de l'autorité des normes comptables (A.N.C.) notamment le règlement ANC N° 2018-06.

Il a été établi un bilan, un compte de résultat et une annexe.

- Au passif, le positionnement des dotations initiales reçues des fondateurs de l'entité, ainsi que les dotations supplémentaires reçues des fondateurs de l'entité
- Au compte de résultat, la comptabilisation des dons reçus autres que ceux reçus des fondateurs de l'entité

Les principes comptables appliqués sont les suivants :

- Continuité d'exploitation
- Coût historique
- Permanence des méthodes
- Principe de prudence

IV. NOTES SUR LE BILAN

A. ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Le Fonds de Dotation IMAGINE ne détient aucun actif au 31 décembre 2023.

2. Trésorerie :

a) Disponibilités

Le montant total des disponibilités du Fonds de Dotation IMAGINE s'élève à 48.515 € au 31 décembre 2023.

B. PASSIF

1. Fonds propres :

Tableau des variations des fonds propres (3^{ème} exercice social)

COMPTES	A l'ouverture 31/12/2022	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise (dotation non consommable)	9 850	700	0	10 550
Fonds propres avec droit de reprise	0		0	0
Legs dons				
Report à nouveau	-43		0	-43
Fonds dédiés	21 253	2 905		24 158
Excédent ou déficit de l'exercice	0	0	0	0
Situation nette				
Fonds propres consommables	9 850	0		9 850
Subvention d'investissement nettes				
Subvention d'investissement brutes				
Subvention d'investissement amortissables				
Provision réglementées				
TOTAL	40 910	3 605	0	44 515

2. Emprunts et dettes

Etat des échéances des dettes

Dettes	Montant brut	Echéances Jusqu'à 1 an	Echéances A plus d'un an
Dettes financières			
Emprunts et dettes financières ets crédit			
Autres dettes (Honoraires)	4 000	4 000	
Fournisseurs et comptes rattachés			
Impôts et taxes			
Contribution projet à verser			
TOTAUX	4 000	4 000	

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A. LES PRODUITS

1. Les Produits d'exploitation

Les ressources de l'association se composent de :

- Dons personnes physiques : 17.048 €
- Mécénat d'entreprise : 21.500 €
- Billetterie : 0 €

2. Les Produits financiers

Aucun produit financier n'a été constaté au cours de l'année 2023

3. Les Produits exceptionnels

Produits exceptionnels constatés au cours de l'année 2023 : 4 000 €
(régularisation comptable)

B. LES CHARGES

1. Les charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes, d'un montant total de 65.145 €, se décomposent ainsi :

- Prestation d'accompagnement projet Eco Territoire : 5.284 €
- Hébergement site, événements : 1.517 €
- Personnel : 20.000 €
- Honoraires, publicité, animations, services bancaires : 14.185 €
- Report fonds/générosité public : 24.158 €

65.145 €

2. Les charges financières

Les autres charges financières, d'un montant total de -1 344 €, se décomposent ainsi :

- Intérêts bancaires : 1 344 €

3. Les charges exceptionnelles

Aucune charge exceptionnelle n'a été constatée au cours de l'exercice 2023

VI. TABLEAU DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE	
			Montant global	Dont remboursem ents		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	0	24 158				24 158	
TOTAL	0	24 158				24 158	

VII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Compte-tenu du début d'activité du fonds de dotation, il n'a pas été possible de procéder à un décompte et à une valorisation des heures de bénévolat ni des mises à disposition gratuites réalisées au cours de l'exercice 2023.